

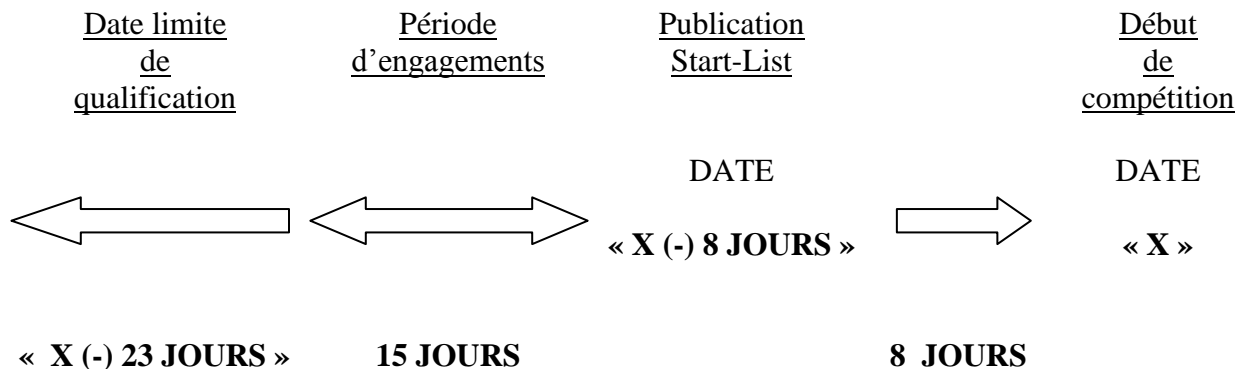
Mode de qualification aux compétitions nationales

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus, licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une Fédération étrangère.

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification lors des championnats ne seront pas classés.

Les nageurs devront justifier de leur participation (saison en cours et saison précédente), à une compétition (niveau départemental, régional, national, international et meetings labellisés) reconnue par la Fédération Française de Natation (pas seulement sur les compétitions maîtres) et de la réalisation du temps de qualification pour l'épreuve sur laquelle ils s'engagent.

Tableau récapitulatif du nouveau processus d'engagement via extraNat :



Exemple : Championnats de France d'Hiver du mercredi 25 février au dimanche 1^{er} mars 2009

Les nageurs devront justifier de leur participation, entre le dimanche 16 septembre 2007 et le dimanche 1^{er} février 2009, à une compétition reconnue par la F.F.N.. Période d'engagements du lundi 2 février au lundi 16 février 2009 et publication de la Start-List le mardi 17 février 2009.

- Les engagements seront réalisés à partir de la base des performances enregistrées et validées par la Fédération Française de Natation. La gestion des engagements extraNat.fr n'autorisera pas la saisie de temps différents de ceux de la base de données Fédérale. Il appartient donc à chaque Comité Régional de s'assurer de la transmission des résultats, notamment des compétitions Maîtres, à la Fédération Française de Natation.

- Les nageurs n'ayant pas réalisé les performances qualificatives en compétition Maîtres pourront effectuer leurs engagements sur la base de performances réalisées au cours de compétitions non réservées à cette catégorie, toujours au cours de la période du 16 septembre 2007 au 1^{er} février 2009 et toujours sur des compétitions reconnues par la F.F.N.. Sont principalement visés les nageurs entrant dans leur 25^e année ou ceux qui souhaitent s'engager sur des épreuves pour lesquelles ils n'auraient pas concouru en compétition Maîtres.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.